

## *Conseil Municipal du 8 décembre 2008*

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat s'est réuni en séance publique le lundi 8 décembre 2008, à 20 heures, salle du Conseil.

**Etaient présents :** M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oléi, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance :** M. Francis DAL.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 06 octobre dernier n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents.

### **FINANCES**

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- les modalités de versement d'une indemnité aux receveurs municipaux,
- le versement d'une subvention aux associations Bout'chou, Amicale Club et Maison Pour Tous,
- les virements de crédits nécessaires au versement d'une subvention aux associations et l'ouverture de crédits permettant l'acquisition du bâtiment sis à Poisat, 2, rue Hector Berlioz.
- l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables sur le budget principal pour un montant total de 365,97€,
- la mission au Maire pour préparer et réaliser l'enquête de recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2009.

Présentée par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- la demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement de la bibliothèque.

### **Fixation des TARIFS pour l'année 2009**

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- **le droit de place :** 2,10 € par demi-journée et par tranche de 15 m<sup>2</sup> d'installation et 20 € pour les cirques,
- **le droit de branchement au réseau électrique :** 1,75 € pour 4 heures consécutives d'installation,
- **le droit de voirie, de passage et de terrasse :** 12,10 €
- **les travaux de photocopie et de reprographie :** maintien tarifs 2008
- **les vacations funéraires :** maintenues à 14,50 €
- **la participation aux coupes de bois individuelles :** maintenue à 18 €
- **le forfait journalier pour l'exercice d'une activité ambulante :** 6,50 €
- **l'adhésion au centre des loisirs :** maintenue à 6 €
- **l'aide aux élèves inscrits en éveil musical, formation musicale et initiation instrument :** 35 € (adoptée par 18 voix et une abstention)
- **le tarif du déneigement des copropriétés et voies privées :** maintien
- **Le tarif des repas du restaurant scolaire** hausse de 2,3 % pour tenir compte d'une partie de l'augmentation de 4,61 % de Vercors Restauration
- Le montant des **insertions publicitaires dans le Vivre Poisat :** maintien
- Les tarifs **d'utilisation des salles publiques communales :** adoptés à la majorité des présents avec un contre pour l'augmentation de la salle Vigier

### **ENVIRONNEMENT**

Présentée par M. Jean-louis MINARD, Adjoint Délégué,

- la convention avec la Métro et les villes d' Eybens, de Gières, de St Martin d'Hères et de Poisat pour le financement de la signalétique Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée évalué pour Poisat à 3 282 €.

## **INTERCOMMUNALITE**

Présenté par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- une convention de partenariat entre le Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens, le Centre Communal d'Action Sociale de Gières, le Codase, Comité Dauphiné d'Action Socio-Educative et la commune de Poisat pour la création d'un poste expérimental d'éducateur de rue affecté sur Gières (75%) et Poisat (25%) moyennant le versement au Codase d'une subvention de 6 250 €.

## **DIVERS**

M. le Maire rappelle que la commune s'est rendue acquéreur d'un bâtiment situé au 2, rue Hector Berlioz dans le but de réaliser trois projets à caractère social : au premier étage, une maison relais de 12 appartements de type T1 et T1bis destinés à un public fragilisé, et au rez-de-chaussée, une crèche d'une capacité d'accueil de 20 places et trois appartements de type T3 pour personnes âgées.

Il propose de louer le 1<sup>er</sup> étage à l'association l'Oiseau Bleu et de signer une convention de location pour 18 années consécutives moyennant un loyer annuel fixé à la signature du bail à 45 000 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

## **INFORMATION**

Le Maire présente le Compte Administratif 2007 de la Métro.

Puis, dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe les membres du conseil de la signature :

- d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire Langevin, avec la ville de St Martin d'Hères
- d'une convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs », avec la CAF
- d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et pose de fourreaux impasse du Marais et rue Léo Délibes, avec la société MTM INFRA.

Jean-Marc UHRY  
Maire

*Le présent compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.*